

AR PREFECTURE

046-200023737-20180705-29_05_07_2018-DE
Reçu le 10/07/2018

Communauté d'Agglomération du Grand Cahors

RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Service collecte et traitement des déchets



Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Grand Cahors a été créée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Cahors et de la Communauté de Communes de Catus. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il s'agit désormais de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

En 2014, sept nouvelles communes ont rejoint le Grand Cahors : Bouziès, Cabrerets, Cours, Saint Cirq Lapopie, Saint Gély, Tour de Faure et Vers. Des communes nouvelles ont ensuite été créées. Ainsi, en 2017, le Grand Cahors rassemble 36 communes pour une population de 45 226 habitants (DGF).

Depuis octobre 2015, le Grand Cahors exerce en régie la compétence collecte des déchets ménagers sur tout le territoire. Des optimisations financières étaient donc attendues dès l'année 2016 (177 300€ d'économies réalisées pour un objectif de 150 000€ à faire) puis à confirmer en 2017 (33 000€ d'économies complémentaires réalisées).

Ainsi, les prestations du Grand Cahors, en matière de collecte des déchets, sont les suivantes :

- Collecte des déchets ménagers non valorisables (OM), selon une fréquence de 1 à 6 passages par semaine, selon les secteurs
- Collecte des emballages ménagers valorisables (EMR), selon une fréquence de 2 passages par semaine à 1 passage tous les 15 jours
- Collecte spécifique des gros producteurs de déchets, selon la fréquence souhaitée (tarif variable)
- Collecte des cartons des commerçants sur Cahors, 6 fois par semaine
- Collecte des encombrants sur rendez-vous, pour les communes de Cahors et de Pradines, 1 fois par semaine
- Collecte des déchets verts en apport volontaire sur les communes de Cahors et Pradines
- Collecte des conteneurs enterrés dans le centre-ville historique de Cahors
- Collecte du verre pour quelques gros producteurs (brasseries, hôtels, restaurants)
- Entretien du parc de conteneurs sur l'ensemble du territoire

La compétence traitement des déchets est déléguée au SYDED du Lot (traitement des ordures ménagères, tri des emballages recyclables et gestion des déchetteries). Le SYDED réalise également la collecte des boules à verre.

La compétence prévention et communication est également déléguée au SYDED du Lot.

1. LE TERRITOIRE DE COLLECTE

1.1 Le périmètre desservi



1.2 L'organisation de la collecte

1.2.1 Les modes de collecte

Trois modes de collecte se côtoient sur l'ensemble du territoire, en fonction du type d'habitat :

- **Collecte en points de regroupement** : des conteneurs de gros volumes sont mis à disposition de plusieurs foyers pour collecter les ordures ménagères (OM) et les déchets recyclables (EMR). Ce dispositif est en place dans les communes rurales ainsi que dans les rues du secteur urbain, où un véhicule de collecte ne peut pas accéder.



- **Collecte en porte-à-porte** : chaque foyer est collecté devant son habitation. La collecte des OM se fait en conteneur individuel tandis que la collecte sélective des recyclables se fait en sac transparent. Ce dispositif est en place dans les secteurs urbains pavillonnaires.



- **Collecte mixte** : sur certains secteurs, les ordures ménagères sont collectées en points de regroupement (conteneurs de gros volumes) tandis que les emballages recyclables sont collectés en sacs transparents, en porte-à-porte. C'est le cas sur les communes de Caillac, d'Espère, de Mercuès et de Pradines.

1.2.2 Les moyens matériels

- 5 Bennes à Ordures Ménagères (BOM), de volume 14m³, collectent les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sur l'ensemble du territoire. Nous disposons également de 3 bennes de réserve (dont 1 localisée à Catus) pour pallier tout incident d'exploitation.
- 1 benne compacte, aussi appelée mini-benne, est utilisée pour la collecte du centre historique. Nous disposons également d'un véhicule de réserve de ce gabarit.
- 1 benne de gabarit intermédiaire, et sa réserve, sont affectées en fonction des besoins.
- 2 véhicules Polybenne sont réservés à la collecte des conteneurs enterrés et des bennes de déchets verts.
- 1 véhicule avec hayon est utilisé pour la collecte des encombrants.
- 1 fourgon pour l'entretien des conteneurs.



284 622 km ont été parcourus par ces véhicules au cours de l'année 2017. Le kilométrage est en baisse par rapport à l'année 2016 (-3%), ce qui s'explique par des optimisations et des ajustements au cours de la deuxième année suivant la réorganisation de fin 2015.

En revanche, la quantité de gasoil consommée augmente (+ 6% par rapport à l'an dernier), soit 144 476 litres. La consommation moyenne des véhicules augmente également, passant de 46.7 litres aux 100 km en 2016 à 50.9 litres aux 100 km en 2017. L'augmentation se concentre sur les véhicules effectuant les collectes en milieu urbain. Cela peut se justifier par un facteur technique (lié aux véhicules) ou un facteur humain (lié au mode de conduite), surtout pour les nouvelles BOM qui devraient consommer moins.

Compte tenu de la hausse des prix des carburants observée en 2017, le montant dépensé en 2017 est supérieur de 11% à celui de 2016 (+16 343€ en 2017).

1.2.2 Les moyens humains

En 2017, le service collecte des déchets compte 36 agents de collecte. Depuis la réorganisation de l'automne 2015, un tiers des équipes est composé de 2 agents (2 chauffeurs-ripeurs), les autres équipes ont été maintenues à 3 agents.

Ce service est encadré par 2 encadrants de proximité, au contact direct des équipes de collecte. Ils gèrent notamment l'embauche des équipes, le planning de la semaine, les rotations des véhicules des prestataires sur le site et la redevance spéciale des gros producteurs.

L'adjoint au chef de service est l'interlocuteur privilégié des élus des communes, notamment en matière de travaux.

Le chef de service met en œuvre les orientations stratégiques et veille notamment à la bonne gestion budgétaire.

Depuis l'automne 2015, il n'y a plus de mi-temps administratif à la collecte. Les appels concernant la ville de Cahors transitent par le service proximité de la Mairie de Cahors. Les appels émanant des autres communes sont gérés par l'adjoint au chef de service.

2. LA COLLECTE DES DECHETS

2.1 Les fréquences de collecte

Depuis mars 2016, la législation impose une collecte des ordures ménagères au moins une fois par semaine pour les zones agglomérées de plus de 2000 habitants et au moins une fois tous les 15 jours pour les autres zones (avant c'était collecte au moins 1 fois par semaine sauf autorisation préfectorale).

Sur le Grand Cahors, toutes les communes sont collectées au moins 1 fois par semaine.

Sur près de 60% des communes, représentant moins de 20% de la population du Grand Cahors, la fréquence de collecte est ajustée en été pour s'adapter au besoin. Ainsi sur le secteur de l'ancien canton de Catus, la collecte du recyclable est majoritairement réalisée 1 fois par quinzaine en hiver, et 1 fois par semaine en été. Sur le secteur de St-Cirq Lapopie, le contraste entre l'hiver et l'été est encore plus marqué, avec une collecte des ordures ménagères 1 fois par semaine en hiver, et jusqu'à 5 fois par semaine en juillet-août sur certains points. Sur d'autres communes plus urbaines, comme Pradines, le service adapte sa fréquence de collecte, non pas en fonction de la saisonnalité, mais en fonction de la typologie d'habitat. Ainsi, certains points de Pradines sont collectés 2 fois par semaine toute l'année, alors que le reste de la commune n'est collecté qu'une seule fois.

Zone de collecte	OM	EMR
Cahors centre historique	6	2
Cahors XIX ème	2	1
Cahors Périurbain et rural	1	1
Pradines	1 et 2	1 et 2
Arcambal	1	0,5
Boissières	1	0,5/1
Bouziès	1 et 2	0,5/1
Cabrerets	1 et 2	0,5/1
Caillac	1	1
Calamane	1	0,5/1
Catus	1 et 2	1 et 2
Cieurac	1	1
Cours	1 et 2	0,5/1
Crayssac	1 et 2	1 et 2
Douelle	1	1
Espère	1	1
Fontanes	1	1
Francoulès	1	0,5/1
Gigouzac	1	0,5/1

Labastide du Vert	1	0,5/1
Labastide-Marnhac	1	1
Lamagdelaine	1	0,5
Laroque des Arcs	1	0,5
Le Montat	1	0,5
Les Junies	1	0,5/1
Lherm	1	0,5/1
Maxou	1	0,5/1
Mechmont	1	0,5/1
Mercuès	1	1
Montgesty	1	0,5/1
Nuzéjols	1	0,5/1
Pontcirq	1	0,5/1
Saint Cirq Lapopie	1 à 5	0,5 à 2
Saint-Denis Catus	1	0,5/1
Saint Géry - Vers	1 et 2	0,5/1
Saint-Médard	1	0,5/1
Saint Pierre Lafeuille	1	0,5/1
Tour de Faure	1 et 2	0,5/1
Trespoux	1	1
Valroufié	1	0,5/1

2.2 Les moyens de pré-collecte mis à disposition des habitants

2.2.1 Les conteneurs

Le Grand Cahors fournit les conteneurs d'ordures ménagères et d'emballages recyclables pour toutes les communes. Lorsqu'un conteneur est cassé, volé, ou qu'un agrandissement nécessite davantage de conteneurs, le service collecte du Grand Cahors ajoute ou remplace les conteneurs nécessaires.

Le Grand Cahors achète différents volumes de conteneurs : des conteneurs individuels (120 ou 240 litres) et des conteneurs collectifs (340 ou 750 litres). Les conteneurs pour les ordures ménagères sont gris à Cahors et à Pradines et marron dans les autres communes. Les conteneurs pour les emballages recyclables sont verts dans la quasi-totalité des communes. Peu à peu, le Grand Cahors remplace les couvercles verts par des couvercles jaunes pour répondre au code couleur national sur les emballages recyclables. Compte tenu de son coût (36€ TTC par couvercle), cette opération est lissée sur plusieurs années, en donnant la priorité aux quartiers et aux communes sur lesquels le SYDED est intervenu pour faire une communication en porte à porte pour améliorer la qualité du tri.

2.2.2 Les sacs jaunes

Le Grand Cahors met à disposition de toutes les communes qui le souhaitent des sacs jaunes pour transporter les emballages recyclables depuis la maison jusqu'au point de collecte, que les communes soient collectées en porte à porte ou en points de regroupement. Seules les 3 communes qui disposent de conteneurs individuels pour les emballages n'y ont pas accès. Chaque commune réalise ensuite la distribution des sacs jaunes aux habitants comme elle le souhaite : certaines organisent une distribution annuelle en porte à porte, alors que pour d'autres les habitants viennent les chercher en mairie en inscrivant leurs coordonnées. La dotation est d'un rouleau par habitant et par an.

2.3 Les quantités de déchets collectés

Le tableau ci-dessous présente les quantités de déchets collectés en 2016 sur le territoire du Grand Cahors.

Type de déchets	Tonnage collecté en 2017		Ecart par habitant par rapport à 2016
Ordures Ménagères	10 613 T/an	234,3 kg/hab/an	+ 0.6 %
Emballages recyclables	4 045 T/an	89,3 kg/hab/an	+ 2.8 %
Déchets verts	1 392 T/an		stable
Verre	1 810 T/an	40 kg/hab/an	stable

Les moyennes départementales de déchets collectés, pour l'année 2016, étaient de 226 kg/hab/an pour les ordures ménagères et de 89 kg/hab/an pour les emballages recyclables. Les moyennes de 2017 ne sont pas encore consolidées.

Le tonnage d'ordures ménagères par habitant du Grand Cahors est supérieur à la moyenne départementale. Cela s'explique par l'activité des commerces et des touristes (collecte des restaurateurs, tourisme de passage).

Le tonnage d'emballages recyclables par habitant du Grand Cahors est identique à la moyenne départementale.

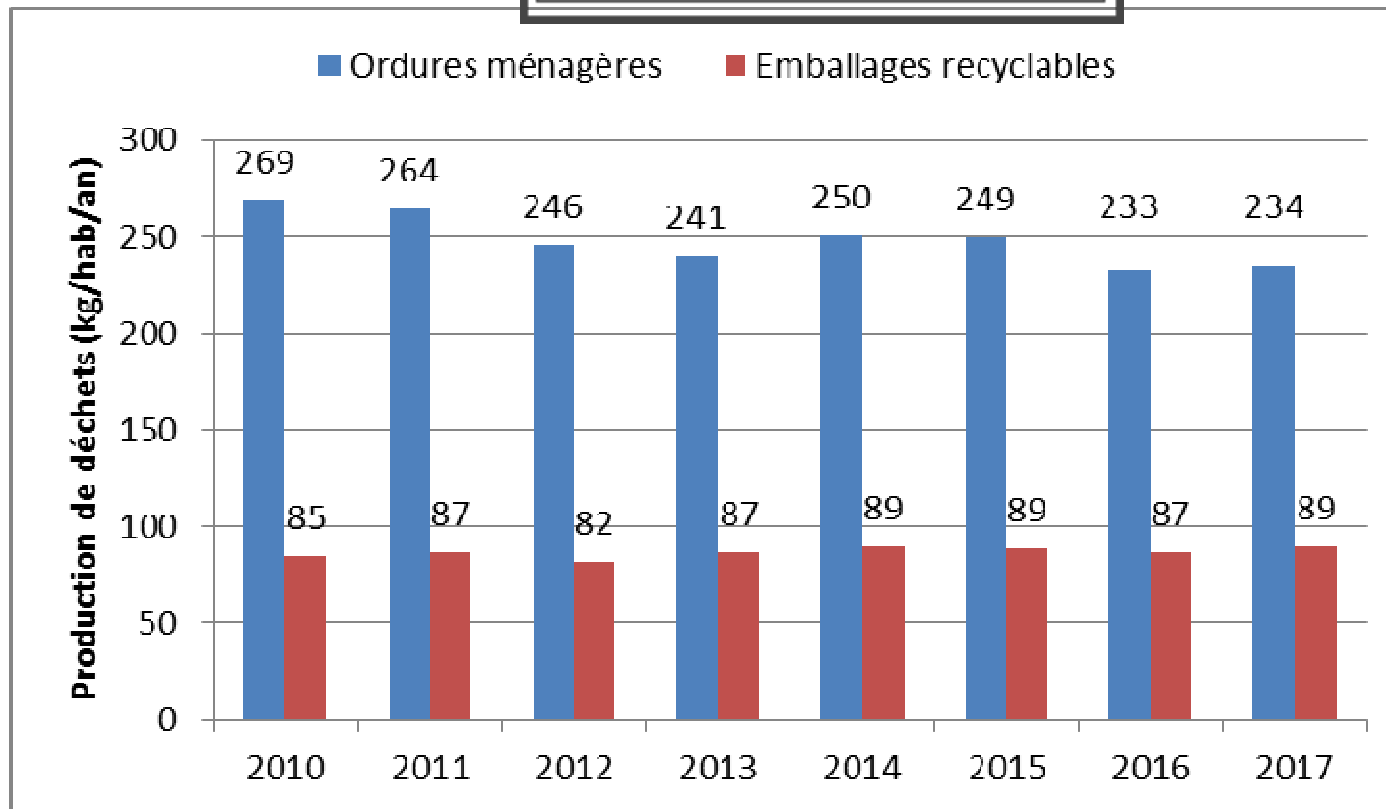
Des efforts sont réalisés en matière de réduction des déchets :

- Après Espère et Laroque-des-Arcs en 2016, trois communes du Grand Cahors (St Pierre Lafeuille, Arcambal et Lamagdelaine) ont été sélectionnées « communes 100% compostage » en 2017. Cela se traduit notamment par la mise en place composteurs individuels et collectifs.
- Par ailleurs, Cahors et Pradines ont fait la promotion des composteurs individuels lors des réunions de quartier de 2016. Le Grand Cahors a ainsi livré 30 composteurs à domicile en 2017, alors que près d'une centaine avait été livrée en 2016.

On estime à 110kg de déchets évités par an pour chaque composteur individuel vendu. Ainsi, près de 15 T de déchets sont évitées chaque année depuis 2016 grâce aux actions en faveur du compostage.

L'augmentation du tonnage des déchets verts est très importante depuis 2013 et l'interdiction de brûler ces déchets. Elle se stabilise enfin en 2017.

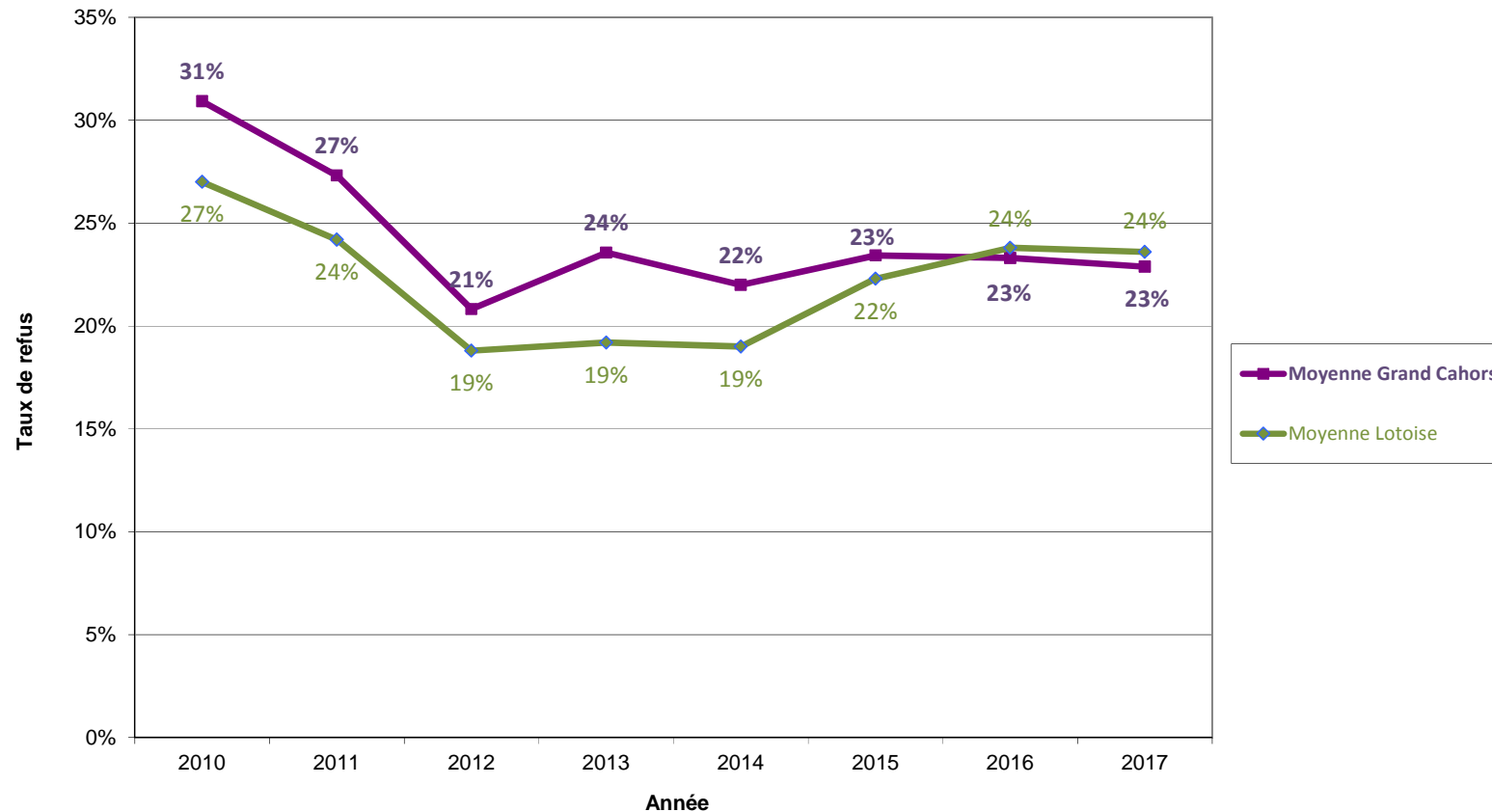




Depuis plusieurs années, la tendance générale du tonnage d'ordures ménagères est à la baisse (-13% depuis 2010), grâce à un meilleur tri des déchets, au compostage, etc...

Bien que de plus en plus de matériaux se recyclent, les professionnels font des efforts pour réduire le poids de chaque emballage, c'est pourquoi le tonnage par habitant est stable (mais pas le volume) .

Taux de refus dans le recyclable



Depuis 2013, le taux de refus (erreurs de tri) dans le recyclable se stabilise autour de 23% sur le territoire du Grand Cahors.

Malgré le travail effectué conjointement avec le SYDED depuis plusieurs années pour communiquer en porte-à-porte dans les quartiers, nous avons des difficultés à passer sous la barre des 20% d'erreur de tri. Sur l'ensemble du département, depuis 2014, la situation se dégrade.

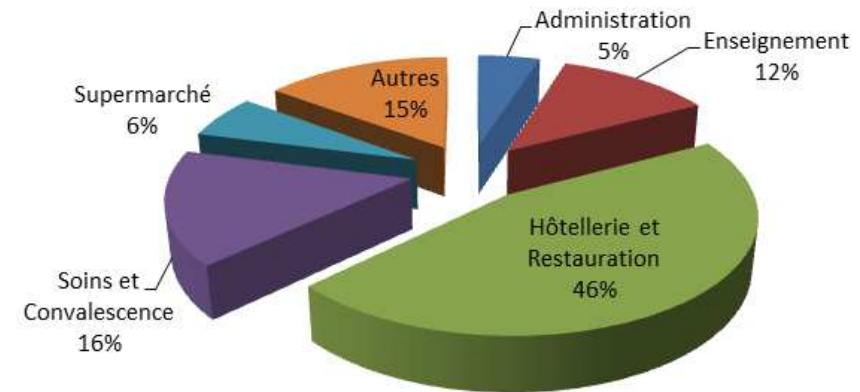
Après une analyse fine des caractérisations effectuées chaque mois, nous avons observé que les vêtements représentaient une erreur de tri récurrente. Le SYDED a alors programmé une campagne de communication spécifique en 2017. Par ailleurs, sur le territoire du Grand Cahors, 4 communes (Cahors, Pradines, Mercuès et Lamagdelaine) ont déployé des bornes de récupération des vêtements en 2017. 15 bornes sont en place et ont permis de collecter 46 tonnes de vêtements en 2017.

2.4 La redevance spéciale des gros producteurs

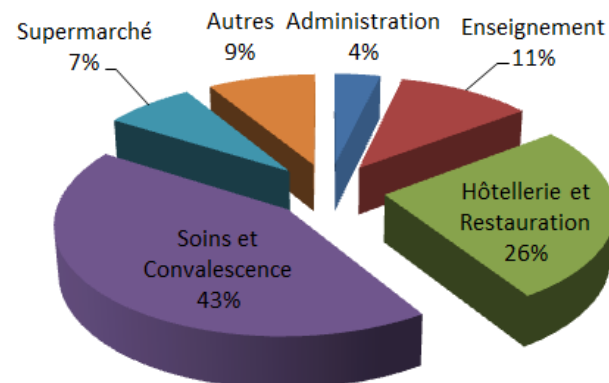
La redevance spéciale a été mise en place en 2010. Elle s'adresse aux gros producteurs de déchets (commerçants, administrations, établissements scolaires, etc...) qui génèrent plus de 1 500 litres d'ordures ménagères par semaine. Le montant de la redevance est calculé en fonction de deux facteurs : le volume de déchets produit et la fréquence de collecte.

En 2017, 80 gros producteurs sont assujettis à la redevance spéciale. Cela représente 18 000 m³ collectés par an. En 2017, le montant total des redevances s'élève à 230 931€.

- Répartition des catégories de gros producteurs (% sur le nombre total de contrats signés)



- Répartition des volumes de déchets par catégorie de gros producteurs (% sur le volume total de déchets collectés)



3. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le traitement des déchets est délégué au SYDED du Lot.

Sur le territoire du Grand Cahors, deux quais de transfert (situés à Cahors et Catus) sont utilisés pour vider les véhicules de collecte dans des contenants (bennes ou semi) de plus grand volume. Les ordures ménagères sont ensuite acheminées vers le Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de Montech dans le Tarn-et-Garonne. Les quais de transfert permettent donc d'optimiser le transport vers les centres de traitement.

Les emballages recyclables sont triés sur le centre de tri des Matalines à Catus ou sur celui de Saint Jean Lagineste. Les emballages sont triés par matière avant d'être recyclés chez des industriels spécialisés.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Tonnage EMR	3 243	3 297	3 275	3 579	3 739	3 752	3 984	4 045	T/an
Population DGF	38 032	38 032	38 032	39 316	41 895	42 378	45 761	45 289	hab
Taux de refus	30,9%	27,3%	20,8%	23,6%	22,0%	23,4%	23,3%	22,9%	
Performance	58,9	63,0	68,2	65,9	65,7	67,8	66,8	68,9	kg/hab/an
Tarif unitaire	47,0	65,2	55,0	65,0	65,0	70,0	55,0	55,0	€ HT/tonne

L'amélioration du taux de refus du Grand Cahors par rapport à la moyenne départementale permet d'obtenir un tarif nettement plus favorable pour le tri des emballages.

4. LES MESURES DE PREVENTION

- **Communication pour un meilleur tri des déchets**

De manière commune, le SYDED du Lot et le Grand Cahors mènent des actions afin d'améliorer le tri et de réduire le taux de refus. Depuis 2012, la communication de proximité s'est tour à tour concentrée sur Pradines, puis sur les quartiers résidentiels de Cahors. Après une pause en 2017, liée au lancement de la démarche sur la tarification incitative, nous souhaitons reprendre ces actions afin d'améliorer durablement le taux de refus.

Ce travail s'articule en 4 temps :

- un état des lieux des infrastructures (qualité des emplacements et des conteneurs) et de la qualité du tri, réalisé conjointement par le SYDED et le Grand Cahors
- une présentation de l'état des lieux aux élus et aux représentants de quartier lors d'une réunion, dont le but est de se mettre d'accord sur les actions à mener pour améliorer la qualité du tri
- une communication ciblée de la part du SYDED auprès des professionnels et des particuliers
- un contrôle de la qualité du tri après le passage des ambassadeurs du SYDED

- **Mise en place de la redevance spéciale**

Lancée en 2010, la redevance spéciale pour les gros producteurs continue sa progression. Nous l'avons étendue au 7 communes qui ont rejoint le Grand Cahors en janvier 2014 (24 gros producteurs recensés). C'est un point essentiel car cela permet de ne pas faire porter sur les ménages le poids d'un service réservé aux gros producteurs.

- **Aménagement des points de regroupement et des conteneurs enterrés**

En 2017, plusieurs conteneurs enterrés ont été mis en place : Place St Maurice et rue du portail Alban 1 conteneur enterré a été ajouté pour les emballages recyclables à côté de ceux existants pour les ordures ménagères. Trois conteneurs enterrés ont été installés Place Rousseau.

Sur les autres communes, 50 aménagements d'enclos à conteneurs ont été réalisés, en privilégiant les emplacements dont les enjeux sont la sécurité du personnel de collecte et l'accessibilité des usagers.

5. LES INDICATEURS FINANCIERS

Après une forte hausse en janvier 2014 (passant de 7 à 10%), le taux de TVA sur les déchets est désormais stabilisé.

5.1 Réalisé 2017

Dépenses de fonctionnement	5 645 058 €	Recettes de fonctionnement	6 522 663 €
Prestations	3 166 537 €	TEOM	6 105 878 €
Dont SYDED	2 943 092 €		
Charges de personnel	1 796 600 €	Redevance spéciale gros producteurs	231 014 €
Charges courantes	355 412 €	Autres	185 771 €
Virement vers investissement	326 509 €		

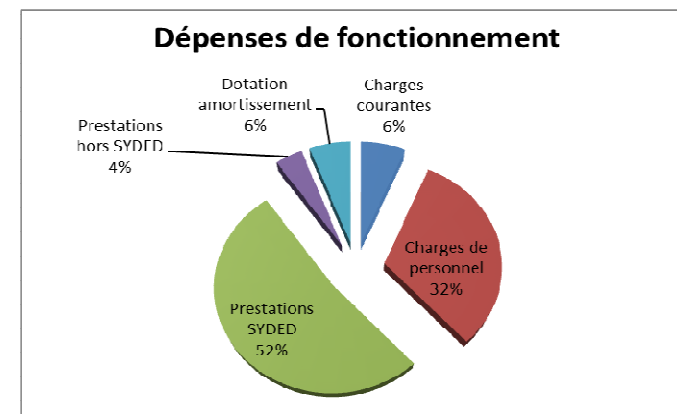
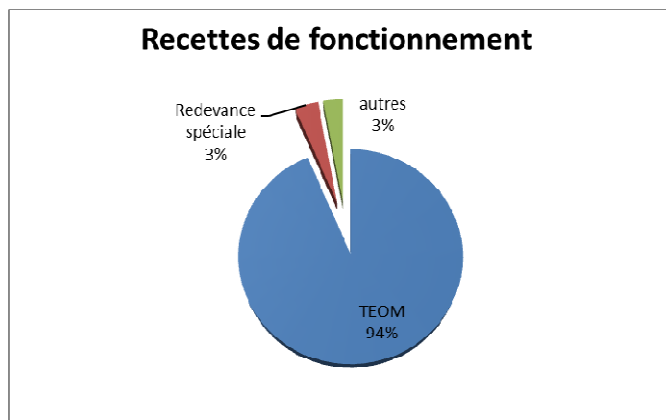
La réorganisation de fin 2015 devait permettre d'effectuer 150 000€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement. Après 177 300€ d'économies de fonctionnement réalisées en 2016, 33 000€ d'économies supplémentaires ont été réalisés en 2017. En parallèle, les recettes augmentent de 123 800€.

Les objectifs ont donc été tenus. Ces bons résultats vont permettre, en 2018, de renforcer l'encadrement de proximité, d'augmenter les fréquences de collecte sur les déchets verts et de s'engager dans la démarche de tarification incitative des déchets.

Le résultat positif de fonctionnement est transféré vers la section d'investissement.

Les taux de TEOM n'ont pas été augmentés en 2017 :

- Zone 1 Cahors /Pradines : 12.74 %
- Zone 2 Autres Communes : 10.23 %



Dépenses d'investissement	663 252 €	Recettes d'investissement	1 120 418 €
Véhicules	176 170 €	FCTVA	68 978 €
Fournitures et travaux	169 118 €	Excédents de fonctionnement	720 519 €
Achat conteneurs			
Aménagement conteneurs			
Etudes	0 €	Virement de la section de fonctionnement	0 €
Frais financiers (emprunts, etc..)	317 965 €	Emprunts	0 €
		Autres	330 921€

Le projet de réalisation d'un nouveau quai de transfert pour les emballages recyclables à Brousseyras (quai couvert pour protéger les emballages du vent et des intempéries) n'a pas pu être réalisé, faute d'avoir reçu les autorisations des services de l'Etat.

La démarche de mise en place d'une tarification incitative des déchets nécessite une forte capacité d'investissement (pour acheter un parc de conteneurs individuels, pour acheter ou adapter les véhicules de collecte permettant l'identification). Ainsi, dès 2018, les investissements (véhicules ou conteneurs) seront adaptés aux contraintes de la tarification incitative.

5.2 Prestations 2017

Les prestations 2017 s'élèvent à 3 166 537€, dont 2 943 092 € de prestations SYDED détaillées ci-dessous:

- **Cotisation SYDED**

1,00 € HT/hab. (identique à 2016), soit 49 818 € TTC en 2017.

- **Contribution Déchetteries**

22,70 € HT/hab. (+3% par rapport à 2016), soit 1 130 866 € TTC en 2017 (+23 000€ par rapport à 2016)

- **Tarif appliqué par le SYDED pour le traitement des déchets non valorisables :**

130,00 € HT/tonne (identique à 2016), soit 1 517 659 € TTC en 2017 (+ 3 400€ par rapport à 2016)

- **Tarifification différenciée du traitement des déchets valorisables**

Tarif principal :

Taux de refus	R<13.9%	13.9%≤ R≤ 18.9%	<u>18.9%≤ R≤ 23.9%</u>	23.9%≤ R< 28.9%	R≥ 28.9%
Tarif HT (tonne entrante)	55,00 €	60,00 €	<u>65,00 €</u>	70,00 €	75,00 €

Bonus/Malus « performance » :

Performance (kg/hab.DGF)	<u>P≥66</u>	66≤ P<63	63≤ P<57	57≤ P<54	P<54
Indice sur le tarif (tonne entrante)	<u>-10,00 €</u>	-5,00 €	0,00 €	8,00 €	15,00 €

Le tarif annuel 2017 de traitement des recyclables est de 55,00€ HT la tonne (identique à 2016, -15€ HT par rapport à 2015), soit 244 749€ TTC en 2017.

Les indicateurs du Grand Cahors, taux de refus (23.4% en 2015, 23.3% en 2016 et 22.9% en 2017) et performance (67.8 kg/hab/an en 2015, 66.6 kg/hab/an en 2016, 68.9kg/hab/an), s'améliorent doucement depuis 2015. Cependant, la grille de facturation a été modifiée pour tenir compte de la forte dégradation des indicateurs moyens des collectivités sur l'ensemble du Département. Ainsi, le tarif du Grand Cahors est plus favorable, ce qui permet une économie de 45 000€ TTC par rapport à 2015.

Conclusions et perspectives

- Candidature à l'appel à projets de l'ADEME pour la tarification incitative

Le Grand Cahors a répondu en mai 2018 à l'appel à projets de l'ADEME, en vue de mettre en place la tarification incitative des déchets dans un délai de 6 ans. Cette candidature vise à obtenir des aides supplémentaires pour mettre en place une tarification dépendant du service rendu. Le principe est d'individualiser la collecte des déchets pour appliquer le principe du « pollueur-payeur » et ainsi réduire la quantité de déchets enfouis en décharge.

- Développement de nouveaux services pour diminuer le tonnage d'ordures ménagères

La réorganisation du service menée en 2015 a permis de dégager de la disponibilité en temps de travail. Ainsi, 2 services aux usagers ont été améliorés pour les inciter à moins jeter :

- mise en place de la livraison des composteurs à domicile à Cahors et à Pradines
- augmentation des rdv encombrants sur Cahors et Pradines (3 plages horaires par semaine au lieu de 1 avant)

- Amélioration du tri des déchets

En mars 2012, le SYDED a mis en place un programme test de consignes de tri élargies sur les plastiques (films plastiques, sacs transparents, pots de yaourt, etc...). Afin de renforcer la communication et la signalisation sur le tri, le Grand Cahors exploite cette période de changement, et remplace les couvercles verts par des couvercles jaunes pour les conteneurs d'emballages recyclables. De même, les sacs transparents bleus pour les EMR ont été remplacés par des sacs jaunes.

- Accompagnement des communes dans la mise en place de bornes de récupération des vêtements

Lors des caractérisations des collectes d'emballages recyclables, nous avons remarqué la présence récurrente de vêtements. Ces vêtements augmentent le poids des erreurs de tri et donc le taux de refus. Ainsi, en 2017, le Grand Cahors accompagne les communes qui le souhaitent pour installer des bornes de récupération de vêtements dans les communes. Une convention a été signée en janvier 2017 entre Emmaüs et la Ville de Cahors pour implanter 11 bornes de récupération des vêtements. Pradines, Mercuès et Espère se sont également équipées au cours de l'année 2017.

- Poursuite de la démarche d'optimisation et d'amélioration des collectes sélectives

Des interventions spécifiques sont programmées dans certains quartiers pour mobiliser les habitants sur le bon geste de tri. Pour 2018, cette démarche pourrait s'orienter vers des communes ayant répondu à l'appel à projet « communes 100% compostage », telles que Mercuès et Espère.



- **Poursuite du programme d'aménagement des points de regroupement**

Tout comme en 2017, le Grand Cahors améliore l'environnement des points de regroupement. La priorité est donnée aux aménagements en faveur de la sécurité du personnel et de l'accessibilité pour les usagers.

- **Renforcement du maillage des conteneurs enterrés dans le centre historique de Cahors et à Pradines**

En 2018, il est prévu l'ajout de nouveaux conteneurs enterrés dans le centre historique de Cahors et sur la place du bourg de Pradines.

- **Renforcement de l'information aux usagers**

Une amélioration de l'information disponible aux usagers est en cours, en ajoutant davantage de cartes sur le site internet, permettant notamment aux nouveaux habitants de visualiser plus facilement les emplacements de collecte (récup'verre, bennes à déchets verts, etc...)